

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

LYCEE HOCHE
73, Avenue de Saint-Cloud
78000 VERSAILLES
TEL : 01 30.84.08.50

Remplacement de portes et fenêtres et mise en place de serrures électroniques en réseau au Lycée HOCHE (78000 Versailles)

Acte d'Engagement

Maître de l'ouvrage :

LYCEE HOCHE
73, Avenue de Saint-Cloud
78000 VERSAILLES

Objet du marché :

- 1) Opération de remplacement des portes et fenêtres et mise en place de serrures électroniques en réseau au Lycée HOCHE (78000 VERSAILLES)

MARCHE PUBLIC passé sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Personne habilitée à donner les renseignements: 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Monsieur Guy Séguin proviseur du lycée Hoche Tel : 01 30.84.08.50
E-mail : 0782562l@ac-versailles.fr (lettre L entre le chiffre 2 et @)
et par délégation Monsieur Charon Responsable technique du Lycée Hoche
hoche.maintenance@yahoo.com tel : 06. 85.13.72.41

Ordonnateur :

Monsieur Guy Séguin proviseur du lycée Hoche
Telephone : 01 30.84.08.50
E-mail : 0782562l@ac-versailles.fr (lettre L entre le chiffre 2 et @)

Comptable public assignataire des paiements :

Madame Nicole Rollot-Baschet agent-comptable du lycée Hoche
Telephone : 01 30.84.08.50
E-mail : nrollot-baschet@ac-versailles.fr

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT	4
ARTICLE 2 : PRIX	5
ARTICLE 3 : DELAIS	8
ARTICLE 4 : PAIEMENT	7

C'est un marché unique comprenant :
L'Acte d'Engagement est propre à chacun des 2 lots

LOT 1 - Menuiserie

LOT 2 – Serrures électroniques

- rayer le lot non concerné-

Article premier : Contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

M

Adresse professionnelle et téléphone :

.....

agissant pour mon propre compte¹ ;

agissant pour le compte de la société² :

.....

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³

agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint

agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du
..../..../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et des pièces constitutives du marché mentionnées en son article 2,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 44 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

Je m'**ENGAGE** ou j'**ENGAGE le groupement dont je suis mandataire**⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

Article 2 : Prix

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.5.4 du C.C.A.P.

Unité Monétaire : Euro.

L'ensemble des travaux sera rémunéré par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de%) : Euros
- Montant TTC : Euros
- Soit en lettres :
-

Aucune variante ni option n'est autorisée.

- **Dans le cadre d'un groupement conjoint**, le tableau ci-après est à remplir obligatoirement, indiquant la nature et le montant des prestations réalisées par co-traitant

Titulaires	Prestations	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Mandataire				
Co-traitant 1				
Co-traitant 2				

⁴ Rayer la mention inutile

- **Dans le cadre d'une sous-traitance,**

Les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors taxe : Euros
 - TVA (taux de%) : Euros
 - Montant TTC : Euros
 - Soit en lettres :
-

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
.....
.....
.....
.....

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder est ainsi de Euros T.T.C. soit en lettres

Article 3 : Délais

Le délai d'exécution commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Toutefois, durant la période de préparation du chantier, un planning sera défini et validé par le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre et les entreprises.

Ce planning deviendra contractuel une fois notifié, et devra respecter le délai global d'exécution (préparation incluse).

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* :

pour les prestations suivantes :

Numéro de compte :

Etablissement :

Adresse :

- *Ouvert au nom de* :

pour les prestations suivantes :

Numéro de compte :

Etablissement :

Adresse :

• Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes :

Numéro de compte :

Etablissement :

Adresse :

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Conformément à l'article 5.2 du C.C.A.P. la ou les entreprises ci-après désignées :

.....
.....

- refusent⁵ de percevoir l'avance.
- ne refusent pas de percevoir l'avance.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

⁵ Cocher la case correspondant à votre situation

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

<p><i>Fait en un seul original</i></p> <p>A</p> <p>Le</p>	<p>Signature de l'entrepreneur</p> <p><i>Porter la mention manuscrite Lu et approuvé</i></p>
---	---

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

<p><i>Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement</i></p>	<p>Signature du responsable du marché Le Proviseur du Lycée Hoche</p>
<p>A</p> <p>Le</p>	

**ANNEXE N° A L'ACTE D'ENGAGEMENT relative à la présentation
d'un sous – traitant OU ACTE SPECIAL**

A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché **DC4**

- Nom de la personne morale : **LYCEE HOCHÉ**
73, Avenue de Saint-Cloud
78000 VERSAILLES
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 : **Monsieur Le Proviseur du lycée HOCHÉ VERSAILLES**
- Comptable assignataire des paiements : **Madame l'Agent-Comptable du lycée HOCHÉ VERSAILLES**

- Objet du marché :
Opération de remplacement de portes et fenêtres et mise en place de serrures électroniques en réseau au Lycée HOCHÉ (78000 VERSAILLES)

LOT 1 - Menuiserie
LOT 2 - Serrures électroniques

~~- rayer le lot non concerné -~~

- Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :

B - Prestations sous-traitées **DC4**

- Nature :
- Montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous traitant (T.V.A. comprise) :

C - Sous-traitant **DC4**

- Nom, prénom, raison ou dénomination sociale :
- Forme juridique :
- Numéro d'identité d'établissement (SIRET – 14 chiffres) :
- Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers : ..
- Adresse :
- Téléphone :

Le sous-traitant : a droit au paiement direct n'a pas droit au paiement direct.

Le présent acte spécial :

- a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement
- est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du : ./..... /200

D - Conditions de paiement du contrat de sous-traitance et modalités de règlement	DC4
--	------------

- **Compte à créditer (intitulé, numéro, ...) – Joindre un relevé d'identification bancaire ou postal :**
- **Avance :**
 - le marché ne prévoit pas d'avance
 - le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance
 - le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance

Moment de versement

Après la date de notification de l'acte spécial /..... /201.....
l'exécution du contrat de sous-traitance ./..... /201.

Si le sous-traitant est présenté après la conclusion du marché, le paiement de l'avance forfaitaire au sous-traitant est subordonné, s'il y a lieu, au remboursement de la partie de l'avance forfaitaire versée au titulaire au titre des prestations sous-traitées.

Moment de remboursement

L'avance versée au sous-traitant sera remboursée dans les conditions fixées par les articles 111,112 et 113 du [décret n°2016-360 du 25 mars 2016](#).

- **Autres paiements** (*indiquer les modalités de calcul et de paiement des acomptes*)
.....
.....
.....

• **Retenue de garantie**

Le sous-traité : prévoit une retenue de garantie ne prévoit pas de retenue de garantie

• **Pénalités**

1. le sous-traité prévoit : des pénalités dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être dues par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestations.

2. le sous-traité prévoit : des pénalités qui seront calculées selon la formule suivante :
.....
.....
.....

• **Modalités de variation des prix :** (*décrire les modalités de variations*)

.....
.....
.....

• **Date ou mois d'établissement des prix :**

• **Mode de règlement :** virement administratif

E - Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics	DC4
---	------------

Le sous-traitant mentionnera ses capacités professionnelles et financières et produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

Le sous-traitant n'est pas tenu de mentionner ses capacités professionnelles et financières mais produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

F - Exemple unique du titulaire	DC4
--	------------

Le titulaire a établi qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l'article 136 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 en produisant soit l'exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance - article 134 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique prévu à l'article 127 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

Si aucune de ces conditions n'est remplie, la sous-traitance est impossible.

G - Acceptation et Agrément des conditions de paiement du sous-traitant	DC4
--	------------

Le candidat ou le titulaire présente le sous-traitant désigné ci-dessus.

Les conditions de paiement et les modalités de règlement du sous-traitant sont précisées par le candidat ou le titulaire à la rubrique D du présent document.

La personne responsable du marché, compétente pour signer le marché accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A le

A..... le.....

Le candidat ou le titulaire	Le pouvoir adjudicateur Le Proviseur du Lycée Hoche
-----------------------------	--

H- Notification de l'acte spécial au titulaire	DC4
---	------------

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'acte spécial au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, devra être collé dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

A..... , le